

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER

MESURES DU CIOM DECLINEES PAR TERRITOIRE

MAYOTTE



Palais de l'Élysée
Vendredi 6 novembre 2009

Conseil Interministériel de l'Outre-Mer

MAYOTTE

• Les **états généraux de l'outre-mer** ont réuni à Mayotte l'ensemble de la classe politique, les collectivités territoriales et les organisations socio-professionnelles, dans le **prolongement de la réflexion conduite en amont de la consultation populaire du 29 mars 2009** relative à la départementalisation de l'île, approuvée à plus de 95 % de la population. Ils ont constitué l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les modalités de déclinaison, par des propositions très concrètes, des grandes orientations fixées par le « **Pacte pour la départementalisation** », dans le champ du pouvoir d'achat, de la structuration des filières agricoles, de la mise en valeur des réserves foncières, ou encore de la formation.

• La réflexion s'est organisée autour d'un **comité de pilotage réuni par le préfet**, en présence des parlementaires, des représentants des principaux partis politiques, des présidents de chambres consulaires et des partenaires sociaux. Elle s'est déclinée à travers la **réunion hebdomadaire de 8 groupes de travail** (« formation des prix », « productions locales », « foncier », « développement économique et emploi durable », « dialogue social », « formation », « insertion régionale », « identité, mémoire et culture »), présidés par l'un des membres du comité de pilotage, et largement ouverts à la société civile. **Huit réunions publiques** ont également été organisées entre avril et juin 2009 dans les principales communes du département. Enfin, **le conseil général de Mayotte a délibéré sur les propositions formulées**, à l'occasion d'une session extraordinaire tenue le 28 octobre 2009. Au total, **ce sont plus de 2000 personnes qui ont participé aux ateliers et/ou aux réunions publiques**, dans un climat constructif et très participatif.

• Les propositions formulées à l'issue de ces états généraux confirment le fort **attachement des mahorais à la convergence rapide vers le droit commun** (notamment dans le champ social ou salarial), et les attentes fortes qui persistent à s'exprimer à cette fin dans l'intervention de l'Etat, et, prochainement, de l'Union Européenne. Elles laissent apparaître cependant le souhait de nombreux mahorais **de préserver et de valoriser un certain nombre de spécificités et d'atouts locaux**, au nombre desquels l'autonomie douanière et fiscale de la collectivité, les traditions culturelles et religieuses. La **question de l'insertion de Mayotte dans son environnement régional demeure une question sensible**, le processus étant moins perçu à ce jour comme une force pour accompagner le développement social et économique de l'île que comme un facteur de déstabilisation (immigration, crainte d'une « mise sous tutelle » par La Réunion, etc.).

La réflexion engagée au sein des différents ateliers a fait émerger de très nombreuses propositions, dont la concrétisation relève pour partie de la seule mobilisation des acteurs locaux, quand d'autres supposent un appui du niveau national, notamment par la mise à disposition de moyens adaptés.

A. La baisse des prix, notamment sur les produits de première nécessité.

B. La valorisation des productions locales agricoles et halieutiques, tournées vers le développement d'une production endogène performante et l'émergence progressive d'une activité à l'export. Plusieurs propositions ont été formulées en vue de tendre à cet objectif (un plan « Mayotte Agriculture 2015 » a ainsi été élaboré au moment des EGOM)

C. La stimulation de l'emploi et la réduction du chômage par une meilleur utilisation des aides existantes et le développement d'outils nouveaux

D. La valorisation des réserves foncières

E. L'extension à Mayotte du bénéfice des droits sociaux, notamment des droits à la retraite

F. L'accélération des programmes d'éducation et de formation

G. La poursuite et l'accélération des grands programmes d'investissement, structurants

H. L'insertion de Mayotte dans son environnement régional

*
* *

1- Mesures générales du CIOM répondant aux attentes exprimées par les Mahorais dans le cadre des états généraux :

Atelier 1 – prix

- Renforcer le droit de la concurrence pour lutter contre les monopoles et surveiller les concentrations (abaissement des seuils de notification, des opérations de concentration dans le secteur de la distribution de détail).
- Créer un GIR concurrence pour lutter contre les pratiques abusives en matière de prix et de nature à fausser la concurrence. Il est décidé de créer un service interministériel qui regroupera sous une autorité unique des fonctionnaires de la concurrence, des douanes, des services fiscaux et des services vétérinaires.
- Pour obtenir un traitement efficace et diligent des dossiers ultramarins par l'autorité de la concurrence, spécialiser une équipe de rapporteurs sur les questions ultramarines.
- Donner davantage d'informations sur les prix et les revenus par la conduite d'enquêtes et d'études et assurer une large diffusion de leurs conclusions. Il est demandé à l'INSEE de réaliser à périodicité fixe des études sur les prix, les revenus et le pouvoir d'achat.
- Renforcer et assurer l'indépendance des observatoires des prix et accroître les moyens des associations de consommateurs. Il est décidé de rendre les observatoires plus autonomes en confiant la présidence à une personnalité indépendante.
- Réduire la fracture numérique en offrant aux ménages à faibles revenus un tarif plus avantageux et un accès amélioré à l'internet haut débit (triple play).

Atelier 2 – coopération régionale

Préparer la demande de passage de Mayotte au statut de RUP (mieux identifier la fonction Outre-mer à la RP, se faire désigner un interlocuteur à la Commission);

Atelier 3 production

Protéger le foncier agricole en créant une commission de protection des terres agricoles appelée à se prononcer sur tout déclassement de terres agricoles.

Chambre d'agriculture outre-mer : mission interministérielle pour rechercher des modes de financement plus stables

Aide à l'accès au financement bancaire pour les professions agricoles/pêche

Privilégier la production locale dans l'approvisionnement du département, notamment en matière de restauration scolaire.

Organisation des filières pêche et aquacole

Plantes à parfum : développer une plateforme de recherche-développement dédiée à ces plantes.

Accroître les efforts de R-D en s'appuyant sur les grands organismes publics de recherche (CIRAD, IFREMER : installation d'une antenne pour Mayotte) ;

Atelier 4 - dialogue social

Mieux organiser la gouvernance de la formation professionnelle (articulation CG-Etat-partenaires sociaux notamment)

Extension de la CCT dans les DOM

Atelier 5 – identité culturelle

Développer la politique d'accès au livre et aux réseaux de lecture publique par bibliobus.

Promouvoir le patrimoine oral plurilinguistique en organisant la conservation des contes et des chants.

Sauvegarder la mémoire et favoriser l'accès aux archives des OM

Atelier 6 – insertion des jeunes

Création d'une fondation d'entreprises pour les parcours d'excellence

Intégrer l'histoire-environnement des outre-mers dans les enseignements (programmes de l'Education nationale). Des actions spécifiques de formation seront mises en place à destination des enseignants.

Nomination d'un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse. Il sera chargé notamment de coordonner les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances à Mayotte.

Plan d'action contre l'illettrisme : sur la base d'un diagnostic territorial sera lancé un plan de lutte contre l'illettrisme dont l'objectif sera de réduire substantiellement en cinq ans l'écart entre la métropole et Mayotte.

Atelier 7 – gouvernance

Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités d'outre-mer.

Augmenter les ressources publiques destinées à faire face au défi démographique et migratoire de Mayotte (consolider la dotation constructions scolaires notamment).

Favoriser l'émergence de cadres mahorais dans la fonction publique de l'Etat.

Atelier 8 – grands projets

Plan de lutte contre la mortalité infantile

Création d'un établissement public foncier à Mayotte, meilleure gestion de la ZPG et mise en place progressive des allocations logement

Amener le haut débit à Mayotte, en défiscalisant les investissements réalisés dans les câbles sous marins.

2. Décisions complémentaires du CIOM spécifiques au territoire.

Généralisation de la PARS : l'objectif est de donner à tous les élèves scolarisés une collation (qui ne couvre actuellement que 50% de la population scolaire). Il est donc décidé un doublement du budget de la PARS assuré par la CNAF, soit environ **4M€ annuels**, avec une montée en charge sur **2010-2011** pour couvrir l'ensemble de la population au plus tard à la rentrée 2011 ;

cette mesure est prioritaire pour les raisons suivantes : impacts en terme de santé publique (seul repas des enfants généralement dans la journée), d'éducation (attention à l'école) et de développement endogène (production locale, petite industrie de transformation) ;

Accord de principe sur les objectifs fixés dans le plan de rattrapage « Mayotte 2015 » ; envoi début 2010 d'une mission interministérielle pour évaluer les moyens nécessaires, à prendre en compte notamment dans le cadre de la reprogrammation du CPER ;

Financer le projet « **Pisciculture marine en Outre-mer** » : la production mahoraise est la plus importante de l'outre-mer français et qui présente le plus fort potentiel. L'objectif est de 1000 tonnes/an à l'horizon 2015 (140T aujourd'hui). Cela nécessite la mise en œuvre d'un programme de recherche et développement, qui comprend la construction d'un centre de recherche en zootechnie aquacole et la réalisation sur 4 ans d'un projet de recherche aquacole. Aquamay sera le maître d'ouvrage du projet pour la construction et la gestion du centre de recherche. La contribution financière de l'IFREMER consistera dans le coût salarial de ses agents. Le coût global (hors salaire IFREMER) est d'environ **5 M€ sur 4 ans** (2010-2014).

Création d'une communauté hospitalière de l'océan indien : dans le cadre de l'ARS Réunion-Mayotte, renforcer les liens entre les établissements de santé des deux territoires, puis les développer avec les pays de la région, en particulier les Comores : mise en réseau de la veille épidémiologique, développement de la télé-médecine, réseau d'échange entre professionnels : sur le budget des hôpitaux/ARS, éventuels crédits d'étude et de formation à prévoir.

Accord de principe pour revoir conjointement la programmation du CPER, afin de tenir compte des besoins en matière de construction d'infrastructures nouvelles routières, de transports en commun terrestres et maritimes et d'équipements sociaux collectifs .

Mise en place d'une année post-bac en faveur des étudiants mahorais qui éprouvent des difficultés et ont besoin de se préparer à l'enseignement supérieur (le MESR recherchera un partenariat avec une ou plusieurs universités, notamment celle de La Réunion, pour mettre en place cette année de transition au bénéfice des étudiants mahorais) ;

Faire évoluer le système de protection sociale à Mayotte, afin d'améliorer et d'étendre le dispositif de retraite : mission d'inspection à diligenter pour préparer la création d'une caisse générale de retraite (permettant de prendre en compte les indépendants et les agriculteurs notamment) et faire évoluer le système en vigueur vers le droit commun.